

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

11 06 2013

Dossier complet le

6 08 2013

N° d'enregistrement

2013 0775

1. Intitulé du projet

Implantation des sièges sociaux des marques essensole et newfeel sur la zone dite des deux portes à Lille Sud

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DECATHLON SA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CROQ Hervé - Directeur Immobilier Oxylane

RCS / SIRET

3 0 6 1 3 8 9 0 0 0 1 2 9 4

Forme juridique

SA - Société Anonyme

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 6D	- Toute route inférieure à 3 kms

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Les constructions concernent :

- Un bâtiment de 96 mètres de long sur 64 mètres de large et d'une hauteur de 10 mètres. Il accueillera les sièges sociaux de deux marques ainsi que leurs laboratoires mécaniques, un magasin de 191 m² et une usine de fabrication de bottes.
- Un parking paysagé connecté à la rue Marcel Henaux
- Un vaste terrain aménagé en zone de pratiques sportives individuelles (running, marche, course) et semi-collectives (mini basket, mini foot). Un chemin traverse cette zone verte d'Est en Ouest et est connecté à la rue du Faubourg d'Arras.

Voir en annexe "la notice descriptive du PC" détaillant l'ensemble du projet

4.2 Objectifs du projet

Implanter le siège International des marques essensole et newfeel sur le site des deux portes.

La marque essensole est le spécialiste du chaussant (chaussures + chaussettes) du groupe Oxyane.

Newfeel est la marque spécialiste de la marche active (chaussant-bagages).

L'objectif de ce nouveau site est de regrouper en un lieu les compétences liées au chaussant :

- Les directions internationales des Marques (Direction, Finances, Marketing, Communication, achats...)
- La Recherche et Développement, FitLab, unité de prototypage,
- La salle de sélection et de merchandising, la matériothèque et un magasin permettant de présenter l'ensemble des chaussures & chaussettes du Groupe
- D'une zone de pratique sportive et de tests.
- D'une usine de production de bottes.

Voir en annexe "la notice descriptive du PC" détaillant l'ensemble du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le planning du projet prévoit un démarrage des travaux dès que le terrain sera disponible c'est à dire a priori fin 2013. Il est prévu d'ouvrir le site fin 2014.

Le bâtiment en R+1 sera réalisé en structure béton; les façades béton seront agrémentées de bardage bois par partie.

La hauteur maxi du bâtiment est de 10,90 m.

Pour le détail des choix techniques et de la nature des travaux se reporter à l'annexe "la notice descriptive du PC" détaillant l'ensemble du projet

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Il est prévu sur ce site un effectif journalier de 171 personnes suivantes :

- Collaborateurs Direction et équipe cross : 62 personnes
- Collaborateurs Composants et Développement : 87 personnes
- Collaborateurs production : 15 personnes
- Collaborateurs magasin, accueil et site : 7 personnes

Pour l'ensemble de ces effectifs, la plage horaire d'ouverture est 6h00 - 20h00 du lundi matin au vendredi soir. Le site est fermé le samedi et dimanche.

Les livraisons sont assurées par un maximum d'un semi et de 6 camionnettes jour.

Les pics d'accès auront lieu le matin entre 7h45 et 9h00.

L'impact du site est négligeable en rapport avec le trafic environnant en partie en raison du réseau de transport en commun et des V'Lille.

Un parking sécurisé de 139 places est prévu avec un parking sécurisé vélo.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les différentes autorisations auxquelles ce projet est soumis sont :

- Le permis de construire qui sera déposé début juillet
- Le permis de démolir concernant les anciens bâtiments longeant la rue Marcel Henaux

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli en vue du dépôt de Permis de Construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Sur un terrain de 30 000 m ² un bâtiment d'une surface de plancher au sol de comprenant les bureaux, les ateliers, le magasin, l'usine H= 10,90 m auquel il faut ajouter un parking et ses voiries ainsi qu'une zone de voirie poids lourds Parking de 136 places La voirie est de 148,79 mètres de long	6 784 m ² sur 2 niveaux m ² 2 719 m ² 2 030 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Rue Marcel Henaux
(au croisement avec la rue du
Faubourg d'Arras)
Lille

Coordonnées géographiques¹

Long. 50° 36' 55" 11N Lat. 3° 03' 37" 03E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " " Lat. ° ' " "

Point d'arrivée : Long. ° ' " " Lat. ° ' " "

Communes traversées :

Lille

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage actuel du site est une friche occupée de manière illégale par des gens du voyage, des personnes d'origine Rom...

Le règlement applicable à la zone du projet est le Plan Local d'Urbanisme de Lille Metropole.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de Lille Metropole
Règlement - Lille UAd 1
CHAPITRE IV DISPOSITIONS APPLICABLES A LA ZONE U.A.d. DE LILLE
8 octobre 2004 LILLE - Modifié le 29 juin 2012

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐ ☒	☒ ☐	Apport de terres végétales pour les plantations prévues sur le site
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☐ ☒ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐ ☒		
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐ ☒		
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☐ ☒ Si oui, dans quel milieu ?		
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐ ☒		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐ ☒		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐ ☒		

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il n'est pas nécessaire au vue de l'analyse de notre programme que celui-ci soit soumis à une étude d'impact au cas par cas compte tenu des réponses ci-dessous et des annexes jointes :

N° 6 D : La voirie d'accès est partie intégrante d'un parking privée et non d'une voirie routière. Elle est organisée pour favoriser un accès efficace et sécurisé des collaborateurs Oxylane et de quelques personnes extérieures tout en ne gênant en aucune façon les infrastructures environnantes (Rue Marcel Henaux). Par ailleurs le parking est traité paysager au travers de plantation d'arbres, de parties en evergreen, et de massifs verts.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
PC4 - notice descriptive du PC se rattache à la rubrique 4. Caractéristiques générales du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à

Villeneuve d'Ascq

le,

Hervé CROQ - Directeur Centre Immobilier OXYLANE

Par ERIC DENDAUW

Signature

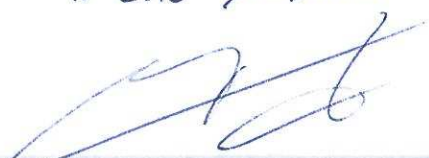




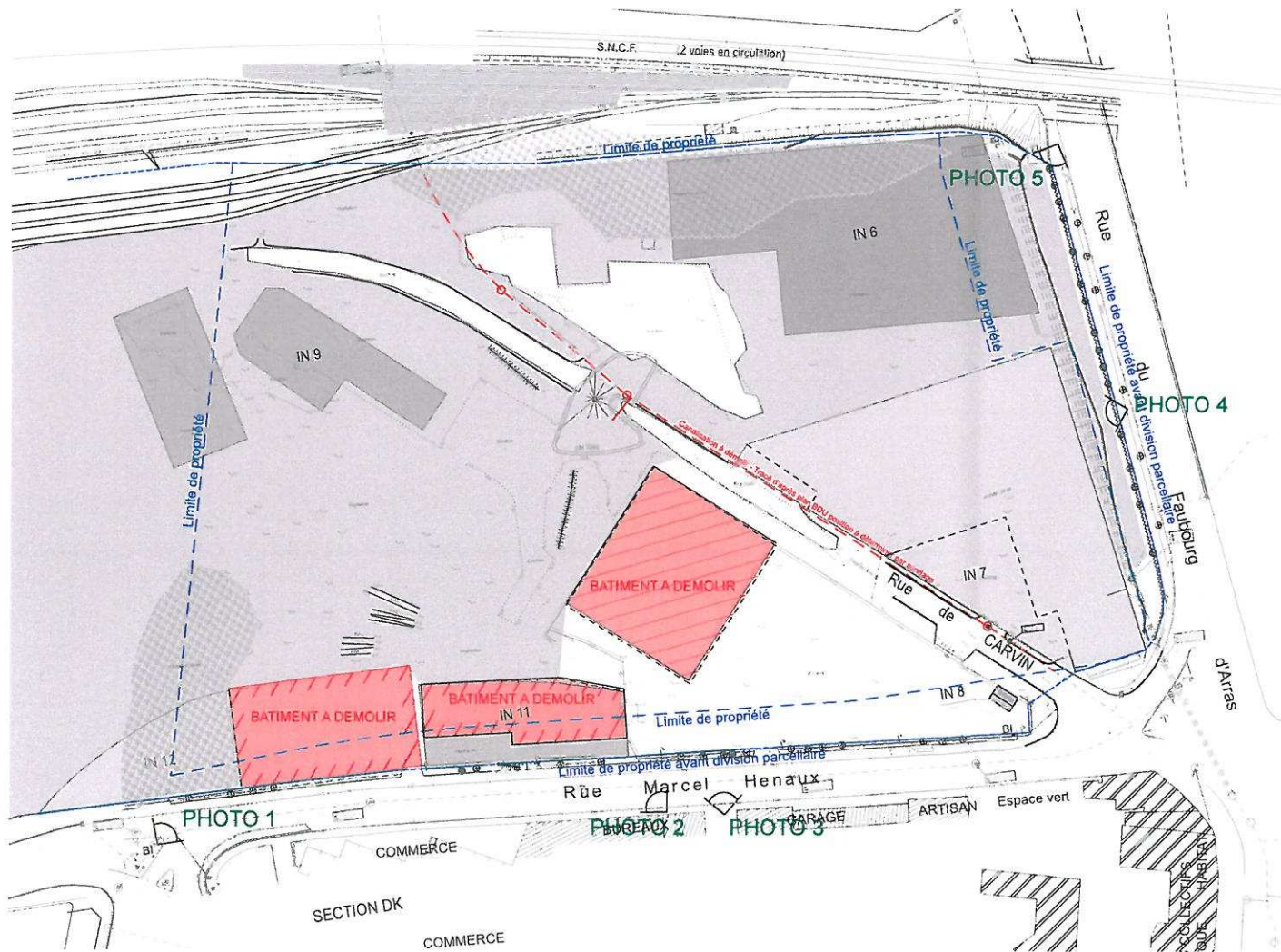
PHOTO 1



PHOTO 2



PHOTO 3



LOCALISATION DES PHOTOS



PHOTO 4

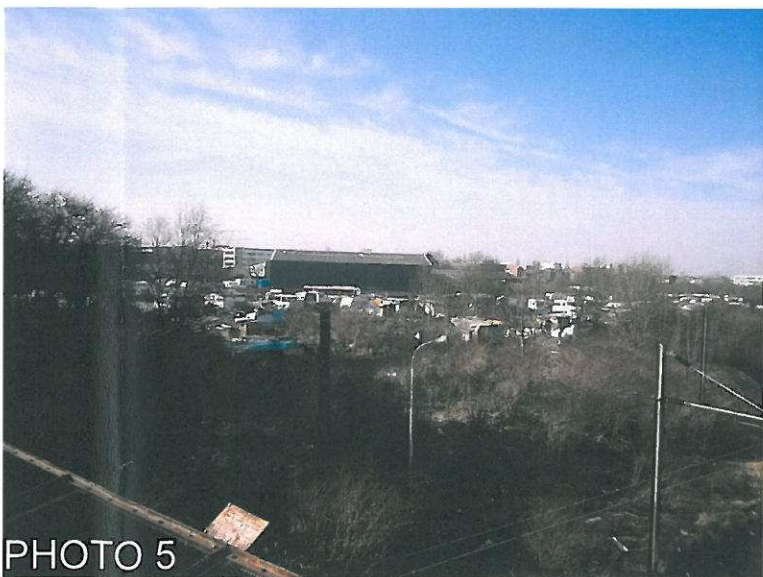


PHOTO 5



DOSSIER

ESSENSOLE VILLAGE
LILLE SUD
DECATHLON SA - M. Hervé CROQ
Dossier n° 794-802 - Date de création :

Demande d'examen au cas par cas - PHOTOGRAPHIES Mars 2013 -

Pierre COPPE Architectes s.a.r.l. - 34 rue du Haze - BP 60393 - 59 337 TOURCOING CEDEX - Tél : 03.20.28.93.93 - Fax : 03.20.28.93.94 - www.pierrecoppe.fr

DOCUMENT

Date de création : 27/06/13	Date d'édition : 27/06/13
INDICE : 0	Date de modification :
Objet de la modification :	
Dessiné par : DP	Date de validation :



 COPPE ARCHITECTES INGENIEUR D'ART CONSEILS TECHNIQUES	DOSSIER	ESSENSE VILLAGE	Demande d'examen au cas par cas - PLAN DU PROJET -		DOCUMENT	Date de création : 27/06/13	Date d'édition : 27/06/13
		LILLE SUD				INDICE : 0	Date de modification :
		DECATHLON SA - M. Hervé CROQ				Objet de la modification :	
		Dossier n° 794-802 - Date de création :				Dessiné par : DP	Date de validation :
Pierre COPPE Architectes s.a.r.l. - 34 rue du Haze - BP 60393 - 59 337 TOURCOING CEDEX - Tél : 03.20.28.93.93 - Fax : 03.20.28.93.94 - www.pierrecoppe.fr							